Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260413-2DCM20260904065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON GRUAU, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Chantal PERSAIS à Sophie CHAPRON, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents :

A été nommée secrétaire : Céline AMELINE

2026-0904-065 – Aménagement – cadre de vie : mise en place d'une convention d'occupation du domaine public pour le raccordement électrique de lot privé – square de Verdun – trois bâtiments collectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la demande en date du 02 mars 2026 du SDE35, pour poser les réseaux électriques sur le domaine public ;

Considérant le projet de construction de 3 bâtiments collectifs nécessitant un raccordement électrique ;
Considérant que pour pouvoir effectuer les travaux ci-dessus, une convention d'occupation du domaine communal est nécessaire entre le SDE35 et la commune ;

La convention sera conclue pour une durée de 30 ans à compter de sa date de signature, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction.
SDE35 assurera à ses frais exclusifs :

- L'exploitation des ouvrages
- Leur entretien, maintenance et renouvellement
- La sécurité des installations

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260413-2DCM20260904065-DE

Pour des motifs d'intérêt général, de sécurité ou de travaux publics, la Commune pourra exiger la modification ou le déplacement des ouvrages. Ces opérations seront effectuées aux frais exclusifs du SDE35, sans indemnité, dans les délais impartis par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention d'occupation du domaine public communal pour le raccordement électrique de 3 bâtiments collectifs, jointe en annexe de la présente délibération
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire

Résultat du vote : Pour : 29 Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Céline AMELINE